

## **1. Les bénéfices de la solution française pour la Wallonie.**

Dès les années 1990, trois hommes politiques, qui pesèrent sur les scènes belge et wallonne, avaient pris conscience de la qualité et de l'utilité de la proximité de la Wallonie avec la France. Guy Spitaels et Robert Collignon présidèrent le Gouvernement de Namur et Jean Gol<sup>1</sup> fut vice-premier ministre fédéral. Le premier avait plaidé pour l'établissement de « liens privilégiés » avec le voisin du sud, et le deuxième s'exprima à plusieurs reprises en faveur d'une union avec la France, dans des conditions à définir, en cas d'éclatement de la Belgique, car « nous ne pourrions demeurer esseulés ». Le troisième, éclairé par le virage autonomiste des libéraux flamands, avait lancé le concept de « nation francophone » pour désigner l'entité wallo-bruxelloise qu'il voyait réunie un jour à la République française.

En réalité, ces personnalités ne faisaient que renouer avec un courant francophile constamment présent dans le Mouvement wallon depuis l'entre-deux-guerres et qui fut représenté, notamment, par des élus tels que Georges Truffaut, Simon Paque, Fernand Massart, François Perin, Lucien Outers, Marcel et Lise Thiry...

Aujourd'hui, devant la montée en puissance des revendications flamandes, on mesure de mieux en mieux les conséquences de la faiblesse francophone dans un contexte de crise économique persistante qui frappe surtout l'Europe et ses régions les plus fragiles. Les plans B, confédéralistes ou indépendantistes, n'écartent pas les incertitudes et les appauvrissements que redoute notre population, ils y conduisent. D'où l'intérêt de la solution française.

En devenant citoyens wallons de France ou français de Wallonie, nous retrouverons l'encadrement politique et la stabilité institutionnelle que l'État belge n'est plus capable de procurer. En changeant de carte d'identité, les Wallons ne changeront pas d'identité ni de société, ni de culture politique. Ils adhéreront à d'autres pratiques, à un régime dont certaines règles de fonctionnement seront nouvelles pour eux : élection du chef de l'État au suffrage universel, système électoral majoritaire à deux tours, alternance dans l'accès au pouvoir, referendum... Mais les valeurs démocratiques auxquelles ils tiennent seront toujours présentes.

La Wallonie deviendra une grande région de France dans un pays qui se régionalise et se décentralise sans perdre les atouts d'un État actif, solidaire et respecté. Des régimes particuliers pourront être négociés pour des matières déterminées, comme il en existe dans divers départements et territoires en métropole comme en Outre-Mer. La région et les départements wallons bénéficieront des transferts financiers que la France, comme la plupart des autres États européens, met en œuvre.

L'insertion de la Wallonie dans les institutions et dans la vie politique française réveillera la démocratie, la citoyenneté et l'esprit critique. Si les Wallons et les Bruxellois s'intéressent encore à la politique, on le doit pour une bonne mesure aux débats organisés par les grandes chaînes de télévision françaises pendant et en dehors des périodes électorales.

En raison d'une connivence linguistique, culturelle, idéologique, le téléspectateur francophone de chez nous fait souvent mieux que regarder : il participe, il prend parti. Attitude contrastant avec le sentiment de routine qu'il éprouve devant le spectacle anesthésiant de nos campagnes électorales aux enjeux peu clairs ou peu exaltants. Incontestablement, une réunion à la France redonnera du souffle à notre démocratie assoupie, recréera un espace politique et fera émerger de nouveaux projets de société. Et elle permettra une défense plus efficace de notre langue commune.

Il n'y a pas que le TGV Bruxelles-Paris - quatre-vingt cinq minutes - qui rapproche. Dans la réalité quotidienne, les échanges commerciaux, touristiques, matrimoniaux se multiplient. Et

---

1 Sur Jean Gol et la France, cf. Paul-Henry Gendebien, *Splendeur de la liberté*, Quorum. Gerpinnes, 1999, ch. XXI.

l'intégration s'accomplit comme une évidence tout au long d'une frontière franco-wallonne qui n'a jamais séparé parce que de part et d'autre les noms de famille sont les mêmes et que les noms des villages et des rivières font entendre la même musique. Similitude étroite aussi à travers l'Histoire, les guerres, les crises économiques et sociales, les combats politiques, les immigrations identiques, italiennes et polonaises dans nos bassins charbonniers, par exemple. Le sport aussi est de la partie : les clubs de football de Lens ou de Sedan comptent des milliers de supporters wallons... La réunion de la Wallonie à la France consacrera une unité sociale et culturelle déjà visible sur le terrain.

Le grand atout de la Wallonie française, c'est que notre population aura l'assurance de conserver une sécurité économique et sociale, des soins de santé, des pensions, et des services divers – similaires, voire supérieurs à ceux dont ils bénéficient en Belgique. On soulignera l'excellence de la politique de santé française, notée comme l'une des plus performantes par l'organisation Mondiale de la Santé (OMS). La couverture du chômage est parfois évoquée dans une de ses dimensions moins favorable, celle qui limite les prestations dans le temps. Le système français est toutefois compensé par le revenu de solidarité active (RSA), par une meilleure formation professionnelle et un meilleur suivi de la remise au travail, et par des taux dit d'indemnisation pouvant atteindre 75% du dernier salaire contre 60% en Belgique.

En tout état de cause, c'est la globalité des mécanismes de protection sociale qu'il faut prendre en considération. On doit aussi savoir qu'en cas de succession d'État, l'ensemble des obligations contractuelles de l'ancien pays sont endossées par l'État continuateur, comme par exemple le versement des retraites qui relevaient de l'ancien État belge.

Qu'on ne se méprenne pas : la Belgique n'est pas le « paradis terrestre » que l'on dit, tout particulièrement dans le domaine de la fiscalité directe sur les petits et moyens revenus. Les prélèvements sont d'une lourdeur exceptionnelle chez nous, et beaucoup plus légers en France où plus de la moitié de la population échappe à l'impôt sur les personnes physiques.

Un petit revenu de 10.000 euros sera taxé à 6,83% en France, à 30% en Belgique ; et de 20.000 euros, respectivement à 19,14% et 40%.

Considérons la situation d'un couple, dont les deux conjoints travaillent et qui ont deux enfants. Ils gagnent ensemble 5.000 euros bruts par mois, soit 60.000 au terme d'une année. Après prélèvements des cotisations sociales et de l'impôt et l'application du quotient familial, le fisc français laissera au couple 44.485 euros, soit 3.708 par mois. En Belgique, pour un même revenu, il ne restera en fin de compte au ménage qu'un solde net de 37.795 euros par an ou 3.150 mensuels. L'écart est de 558 euros...

Les retraites, elles aussi, sont plus intéressantes en France. Les pensions légales belges sont parmi les plus basses d'Europe. Le taux de remplacement - le rapport entre la première pension et le dernier salaire - s'élève à 80% en France et 67% en Belgique.

La durée moyenne de la retraite est pour les hommes de 15,5 années en Belgique et de 20 années en France ; pour les femmes, elle dure respectivement 21,2 et 25,2 ans. D'un côté, le pouvoir tente d'anticiper et de garantir l'avenir, ici c'est l'inaction. La question se pose aujourd'hui ouvertement : la Belgique sera-t-elle en mesure de payer les pensions dans deux décennies ? Depuis 2006, le Fonds de vieillissement n'a plus été alimenté. Mais le Ministre responsable, M. Daerden, a donné la priorité - depuis 2008 - à ses activités ludiques et à ses habituelles bouffonneries sur les plateaux de télévision.

La population frontalière wallonne sait que les prix à la consommation sont souvent plus avantageux en France. Le CRIOC, en juillet 2010, calculait une différence de 12%. Explication d'un expert de la grande distribution : « Nous sommes un petit pays : pour un marché de 10 millions d'individus, les coûts de production et de personnel sont beaucoup plus élevés que pour un marché de 60 millions. C'est vrai que ces derniers mois, les prix belges ont énormément augmenté pour atteindre des hauteurs hallucinantes. Mais dès avant cette hausse, il était déjà notoire que nous étions plus chers que nos voisins.<sup>2</sup> »

---

<sup>2</sup> *Téléoustique*, 28 mai 2008.

Cela signifie qu'une Wallonie réunie à la France bénéficiera de ce grand marché devenu intérieur.

Parmi divers autres avantages, il faut rappeler que la France ne prélève pas de taxe de circulation, que les tarifs de l'électricité, à usage domestique ou industriel, y sont plus modérés en raison d'un niveau de TVA à 5.5% contre 21% en Belgique. Les politiques familiale, culturelle et sportive sont plus ambitieuses et plus généreuses dans l'Hexagone. De même que les allocations de rentrée scolaire ou les congés de maternité. Il y a 20 jours de congés légaux en Belgique et 25 en France, et respectivement 10 et 11 jours fériés. Au total, un salarié français profitera de 36 jours de congés contre 30 pour son collègue wallon, soit une semaine en plus.

Loin de nous tout réunionisme naïf, idéaliste ou émotionnel. Nous ne serons jamais de ceux qui disent que la France est une panacée pour résoudre tous nos problèmes. Cependant, qu'il se lève celui qui peut proposer mieux que l'intégration à la France. Pour notre part, nous nous appuyons sur une vision et une analyse des réalités politiques, économiques, financières et monétaires, et des rapports de force au sein des espaces belge et européen, pour conclure au bien-fondé de la solution française.

Déjà les très nombreux intérêts industriels, financiers et commerciaux de la France en Wallonie ont tissé des liens préparatoires à un mariage politique. Demain, l'avenir économique de la Wallonie sera stimulé s'il s'inscrit pleinement dans l'espace français, avec le marché qu'il représente, et avec sa politique industrielle et de recherche, ses commandes publiques, ses technologies avancées.

Il ne faut pas perdre de vue que la France, comme puissance économique, occupe le cinquième rang mondial. Comme puissance diplomatique, culturelle et militaire, elle est présente sur la scène internationale. Elle joue un rôle central dans l'Union européenne, avec l'Allemagne. Elle est l'un des cinq membres permanents du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Elle préside actuellement le grand forum mondial du G20. Son niveau et son art de vivre en font toujours un pays attractif. En 2007, son produit intérieur moyen par habitant était de 29.700 euros contre 22.600 en Wallonie...

La Wallonie a besoin de plus vastes horizons que les siens pour s'épanouir et rayonner. Depuis longtemps, les fils de ce vieux terroir se sont fait remarquer en Europe pour leurs créations industrielles et artistiques. Au 16<sup>ème</sup> siècle, un Louis de Geer développe la métallurgie en Suède. Sous Louis XIV, Rennequin Sualem, natif de Jemeppe-sur-Meuse, invente l'extraordinaire machine hydraulique de Marly qui élève les eaux de la Seine et alimente les somptueux bassins de Versailles. Récemment, la construction du superbe viaduc de Millau dans le sud de la France devait beaucoup au savoir-faire d'ingénieurs liégeois. Nés en Wallonie, des musiciens célèbres comme Roland de Lassus, Henri du Mont, François-Joseph Gossec ou André-Modeste Grétry ont enchanté Paris à leur époque et des écrivains de la taille d'un Prince de Ligne, d'un Henri Michaux ou d'un Simenon appartiennent au patrimoine littéraire français. « Respecte-le, c'est un Wallon ! », s'écrie l'un des personnages d'une pièce du poète allemand Schiller.

Sans doute, les Wallons respirent-ils bien chez eux, mais ils existent mieux quand ils dépassent leurs frontières. De nos jours encore, en ouvrant ses portes et son marché à nos artistes, acteurs, chanteurs, cinéastes, la France augmente leur notoriété et leurs succès. Langue, culture, valeurs : la Wallonie procède de la France et la France en retour s'enrichit des apports wallons. Tout avait été dit par Jules Destrée : « La Wallonie est un morceau de France.<sup>3</sup> »

Le grand historien Michelet ne pensait pas autrement : « Quoi de plus français que ce pays wallon ? »<sup>4</sup>

A côté des bénéfices d'ordre économique, social et culturel qu'elle nous donnera, la réunion à la France offrira un autre et ultime avantage : celui de nous dispenser des démarches diplomatiques qui eussent été nécessaires pour obtenir la reconnaissance d'un Etat « Wallonie-Bruxelles » et son

3 Jules Destrée, *Wallons et Flamands, la querelle linguistique en Belgique*, Plon, Paris, 1923, p. 14.

4 Jules Michelet, *Histoire de France*.

admission à siéger à l'Union européenne, aux Nations Unies et dans les autres organisations internationales. Lorsqu'un Etat absorbe ou s'élargit à un autre territoire - ce sera le cas de l'État français - il n'a pas à se soumettre à des formalités nouvelles d'admission au sein d'une organisation dont il était déjà membre. Quand l'Allemagne de l'Ouest a étendu sa juridiction à l'ex-République Démocratique allemande, elle s'est bornée à le notifier aux autres États et aux instances internationales. Les Traités et accords qu'elle avait signés antérieurement avec ceux-ci se sont alors appliqués automatiquement aux nouveaux Länder.

## 2. Quel intérêt pour la France ?

Désireuse de confirmer sa réconciliation avec l'Allemagne voulue naguère par des visionnaires tels que Robert Schuman et Charles de Gaulle, la France poursuivit la même politique sous les présidences qui se succédèrent depuis Valéry Giscard d'Estaing. Sous François Mitterrand, Paris entérina sans trop de réticences et finalement avec sérénité le processus de réunification de son grand voisin, en 1990. Depuis 1945 et jusqu'à nos jours, les rapports entre les deux puissances - sans lesquelles il n'y a pas d'Europe - ont été et restent soumis à une nécessité, celle de l'équilibre entre une Allemagne forte et une France forte. Il y a là une exigence salutaire pour les deux partenaires comme pour l'ensemble du continent européen. Dans cette perspective, Paris ne fera pas la fine bouche devant un appel de la Wallonie et de Bruxelles, et ne dira pas non à un agrandissement pacifique de son territoire et surtout de son poids politique, diplomatique, économique et démographique.

Personne ne croira qu'une balkanisation de la Belgique, suivie d'une instabilité permanente et peut-être de désordres à 300 kilomètres de sa capitale, laisserait la France silencieuse et passive. Les autorités de la République ne souhaiteront pas que le cours des événements finisse par leur échapper. Et personne ne verrait d'un bon œil d'autres voisins s'investir activement dans la recherche d'un règlement de la crise belge au risque de compliquer davantage encore la situation. Cela n'empêchera pas la concertation, mais Paris sera en première ligne.

L'impuissance politique de l'Europe et les incertitudes quant à son avenir conduiront la France à prendre ses responsabilités. Le sort de Bruxelles l'intéressera naturellement, au même titre que celui de la Wallonie. Outre le fait que Bruxelles est le siège principal des institutions européennes, elle est aussi une métropole francophone de plus d'un million d'habitants qu'il ne conviendrait pas d'abandonner à une anglo-américanisation de plus en plus menaçante. Ériger la ville-région en district européen contribuerait à cette dérive et se solderait à terme par son éloignement fatal de l'espace politique et culturel de la francophonie.

On connaît par ailleurs la hauteur des intérêts économiques et financiers français à Bruxelles comme en Wallonie dans de nombreux secteurs clés de l'industrie de l'énergie, de la banque et de l'assurance, de la grande distribution. La densité des liens avec une zone de production et de consommation de 4,6 millions d'habitants sera prise en compte par les décideurs français lorsqu'il s'agira de peser le pour et le contre d'un rattachement. Il y a longtemps que la désinvolture avec laquelle les élites belges ont laissé « filer leurs bijoux de famille » n'a pas échappé aux milieux d'affaires français et les a incités à investir chez nous. Ils connaissent donc les atouts de la Wallonie, sa tradition industrielle, le savoir-faire de sa main d'œuvre, sa position géographique exceptionnelle et ses infrastructures situées au cœur du grand bassin ouest-européen. La France n'est-elle pas le premier partenaire économique et commercial de la Wallonie ? En 2009, celle-ci a exporté pour 9,2 milliards d'euros vers la France, devant l'Allemagne, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. La France est également le premier fournisseur de la Wallonie, pour une valeur de 7 milliards d'euros et une part de marché de 27,7% en progression.

Il ne faut pas passer sous silence la part de la dette belge que les Wallons et les Bruxellois apporteraient dans leurs bagages, soit quelque 145 milliards sur 346<sup>5</sup>. Se greffant aux 1.600 milliards de la dette française, l'impact ne sera pas insupportable, de l'ordre de 9%. Un chiffre à lire en regard d'un accroissement d'environ 7.5% du Produit Intérieur Brut (PIB), toutes autres choses étant égales par ailleurs. L'augmentation de l'assiette fiscale et les économies d'échelle résultant de la fusion de nombreux services, régaliens notamment, réduiraient d'autant le coût - s'il est effectivement démontré qu'il y a un coût réel - d'une réunification française. Ce dernier sera incomparablement plus léger, en tout état de cause, que celui de l'audacieuse absorption de 16

5 Si le critère de répartition de la dette publique belge est celui des populations régionales respectives.

millions d'Allemands de l'Est par le gouvernement d'Helmut Kohl il y a une vingtaine d'années. L'économiste écrivain Jacques Attali, qui fut l'un des plus proches conseillers de François Mitterrand, n'écrivait-il pas dans *L'Express* du 11 septembre 2008, que « pour la France le prix à payer (pour un rattachement de la Wallonie) serait sûrement plus faible que le gain réalisé ».

En tout état de cause, si une construction « France-Wallonie-Bruxelles » se soldait par des coûts matériels, ceux-ci seraient compensés, et bien au-delà, par les indéniables dividendes politiques que la France en retirerait. En 1990, le chancelier Helmut Kohl avait bien compris la chance exceptionnelle qui s'offrait au peuple allemand. Encore fallait-il la saisir. Aussi plaça-t-il au-dessus de tous les intérêts nationaux, n'hésitant pas à bousculer l'Europe et à accélérer les événements pour les rendre irréversibles et les transformer en Histoire. Il osa même aller jusqu'à l'égalisation arbitraire des deux marks au moment de l'unification monétaire. S'il est une leçon à retenir de la chute de la République Démocratique allemande et de la restauration d'une Allemagne unie, c'est que la conjonction d'une aspiration populaire et d'une vision volontariste de l'avenir politique peut triompher d'un ordre des choses apparemment immobile et congelé pour une durée indéterminée.

Une « réunification française » qui ajouterait la Wallonie et Bruxelles à la France ne serait guère comparable à celle de l'Allemagne. Même si elle connaît encore des zones grises, l'économie wallonne ne présente pas de commune mesure avec celle qui prévalait en Allemagne communiste en 1989 et qui se trouvait franchement en mauvais état. Après le traumatisme de la désindustrialisation, la Wallonie s'est partiellement restructurée de telle sorte que son intégration dans la mouvance française ne soulève pratiquement aucune des questions posées par l'unification allemande telles que l'union monétaire, le passage à une économie de marché, l'assainissement d'un secteur productif marqué par le vieillissement et le sous-investissement, le changement radical du système politique et social. Pour ce qui concerne l'Allemagne, l'entreprise n'alla pas sans difficultés, car il fallut de surcroît reconstruire une nouvelle administration et en particulier créer cinq nouveaux Länder en lieu et place des quatorze « bezirke » (districts) qui subdivisaient la RDA depuis 1952. Ce ne fut pas rien de réussir l'intégration d'une population de 16 millions d'habitants - autant que celle des Pays-Bas - qui avait vécu pendant 45 ans sous un régime totalitaire.

Lorsque la France aura à se prononcer, les calculs d'argent ne seront pas déterminants. Comme dans le cas allemand, la décision sera d'abord et essentiellement politique. En un mot, nécessité fera loi : un appel wallo-bruxellois introduit en bonne et due forme au bon moment ne sera pas facilement repoussé. La France ne pourra pas s'en tenir à une stricte posture de non intervention, pas plus que l'Europe au demeurant. Son implication se fera dans un climat d'aggravation de la crise et au nom d'un prescrit supérieur à celui de la non ingérence. Il y aura un droit et un devoir politique et moral d'agir, c'est-à-dire de soutenir une population francophone - des Français de l'extérieur - dont les intérêts démocratiques sont en cause. Il pourrait s'agir d'une interposition plus que d'une intervention. Une interposition au nom des droits de l'homme et de la liberté dont la France serait la garante conformément à sa tradition, pour ne pas dire sa mission. Et une interposition au nom, également, de la défense de la langue et la culture françaises.

Aucune personne censée ne réclamera un parachutage de la Légion sur les villas de Rhode-Saint-Genèse mais ceux qui ont de la mémoire rappelleront non sans malice la surprenante déclaration du président Sarkozy au sortir de son entrevue avec M. Medvedev à Moscou, en pleine crise géorgienne du mois d'août 2008 : « Il est parfaitement normal que la Russie veuille défendre ses intérêts ainsi que ceux des Russes en Russie et des Russophones en dehors de la Russie.<sup>6</sup> »

En s'intéressant à l'avenir des Wallons et des Bruxellois au nom des valeurs démocratiques, et d'une francité dont elle est le moteur, la République entretiendra son blason et répondra à un

---

<sup>6</sup> Agence France Presse, 12 août 2008, 12h58.

grand défi, celui d'associer deux nouvelles régions à son destin, deux régions stratégiquement importantes au carrefour central de l'Europe. En donnant ainsi un élan à la volonté collective et à l'esprit public, la France trouverait aussi un moyen de contourner une certaine morosité alourdie par la crise et par l'inquiétude suscitée par une Europe incertaine dans un monde changeant.

« La France voudra-t-elle de nous ? », s'interroge l'homme de la rue, de Tournai à Verviers et de Nivelles à Virton. La population française a donné une réponse très encourageante, à travers trois sondages publiés dans le *Journal du Dimanche*, *Le Soir* et *La Voix du Nord* et *France Soir* en 2007, 2008 et 2010. De 54 à 65% de « oui » au rattachement de la Wallonie à la France : un taux d'adhésion qui progresse à chaque enquête. On remarquera que ces chiffres indiquent une moyenne nationale, des pics supérieurs à 70% ayant été enregistrés dans certains départements limitrophes des provinces wallonnes. Phénomène significatif : le peuple français, aujourd'hui mieux informé, sait bien qu'il y a des Wallons et des Flamands. Il manifeste clairement son ouverture à l'idée d'un rattachement. Cela ne manquera pas de peser sur l'attitude des gouvernants lorsque l'heure des décisions sonnera.

Quant aux élites dirigeantes, elles respectent pour l'instant, et comme il se doit, un devoir de prudence et de discrétion. Il n'en reste pas moins qu'un courant de sympathie se manifeste de plus en plus dans les sphères politiques et médiatiques françaises, en soutien aux intérêts de la minorité francophone belge aux prises avec le nationalisme flamand.

Déjà dans les années 1960, le général de Gaulle s'était exprimé avec sa perspicacité habituelle : « ...J'avais reçu une délégation de Wallons, bien décidés à préparer le rattachement. Elle m'avait expliqué que les Flamands étaient de plus en plus arrogants et finiraient par faire d'eux-mêmes sécession. C'est peut-être comme ça que ça finira (...) Les Wallons n'ont jamais cherché à devenir un État. Ils demandent à être intégrés au sein de la République française (...) Beaucoup de Wallons pensent qu'ils seraient mieux traités par la France que par la Flandre. C'est probable. Ils retrouveraient au sein de la France la fierté d'appartenir à une grande nation, la fierté de leur langue et de leur culture, le goût de participer aux grandes affaires du monde... Toutes choses qu'ils ont perdues dans leur association contre nature imposée par les Anglais, avec les Flamands<sup>7</sup>. »

Alain Peyrefitte, qui fut longtemps le confident politique et le ministre du fondateur de la V<sup>ème</sup> République, confirma personnellement à l'auteur du présent ouvrage l'inclination du général de Gaulle pour la Wallonie et son espoir de la voir un jour s'adresser à la France.

D'autres personnalités gaullistes firent connaître, par la suite, leur acquiescement au projet réunificationniste. On citera, parmi d'autres, Michel Jobert, Pierre Messmer, Jean Charbonnel, Philippe Séguin ... Plus récemment, des élus de divers bords se sont prononcés dans le même sens. Citons pour l'exemple : Jean-Pierre Chevènement, Georges Sarre, Jean-Yves Autexier, Paul-Marie Coûteaux, Jacques Myard ou Nicolas Dupont-Aignan. On remarquera tout particulièrement la fermeté de ton du député Myard dans un communiqué du 15 juin 2010, publié deux jours après la percée électorale de la N-VA : « ...Pendant des décennies, l'Europe a pratiqué à l'égard de la Belgique la politique de l'autruche en voulant ignorer systématiquement l'éventualité de son éclatement au motif que l'Europe était la seule réponse à la question nationale belge... Les élections de dimanche mettent les Européens au pied du mur et plus particulièrement la France. Celle-ci ne fera pas l'économie d'élaborer une politique à l'égard de la Belgique. La question du rattachement de la Wallonie et de Bruxelles se pose à terme, qu'on le veuille ou non.<sup>8</sup> »

Quant au député Dupont-Aignan, président du mouvement gaulliste *Debout la République* et candidat au scrutin présidentiel de 2012, il s'était exprimé avec une égale clairvoyance le 14 juin : « Dès lors que le nationalisme flamand ne leur laisserait pas d'autres choix, il s'agit de dire à nos

<sup>7</sup> *C'était de Gaulle*, tome III, de Fallois-Fayard, Paris, 2000, cité par Alain Peyrefitte, ancien ministre du Général.

<sup>8</sup> Le député-maire de Maisons-Laffitte, qui avait pris la parole en mai 2009 devant le congrès du R.W.F. à Namur, est membre de la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée Nationale.

amis wallons que la France les accueillerait à bras ouverts. Car comment accepter de laisser des Francophones si proches de notre pays mis à l'écart et rejetés. Ce serait une chance autant pour les Wallons qui retrouveraient une communauté de destin que pour notre pays qui prendrait un peu plus de poids au sein de l'Union européenne. »

Enfin, des intellectuels et des journalistes de renom n'hésitent plus à s'engager publiquement. Deux anciens correspondants du journal *Le Monde* à Bruxelles, Jean de la Guérevière et Luc Rosenzweig, réputés pour leurs analyses des affaires belges, ont pris position en faveur du réunionisme, précédant un Alexandre Adler, auteur d'une chronique hebdomadaire de politique internationale dans *Le Figaro*. Un Jacques Attali, déjà cité, pense pour sa part que « la situation belge en arrivera peut-être à un point de non-retour ; et les Wallons, comme les Bruxellois, doivent savoir ce que ferait la France s'ils décidaient de rompre avec la Flandre, ou si la Flandre divorçait : soutiendrait-elle encore une Belgique devenue imaginaire, ou une Wallonie non viable ? Sans faire campagne pour le rattachement de la Wallonie, la France devra bientôt dire publiquement que si, par malheur, la Belgique venait à se défaire; il pourrait être de son intérêt d'accueillir la Wallonie et de voir accorder à Bruxelles un statut de district européen, indépendant de la Flandre... C'est un beau débat. Qu'il commence ! »<sup>9</sup>

Aujourd'hui, nous savons que les partis politiques français et l'appareil d'État suivent avec une attention de plus en plus soutenue l'évolution de la situation en Belgique. Pour l'heure, c'est le devoir de réserve qui prime, mais pour combien de temps ?

Quand le régime de Berlin-Est s'est écroulé, l'Allemagne occidentale a tendu la main à seize millions de compatriotes orientaux. Elle l'a fait avec détermination et générosité, mais aussi par intérêt. Elle a payé pour sa réunification. Elle en a tiré un supplément de poids et d'influence sur la scène du monde.

Que répondra la France si les Wallons et les Bruxellois lui demandent son appui ? Dans l'immédiat, on sait que certaines forces vives de la République s'inquiètent des développements possibles de la crise belge. Des parlementaires de la majorité s'expriment. Des responsables du PS n'excluent pas que le conflit wallo-flamand s'invite dans la campagne pour le scrutin présidentiel de 2012. Par une conjonction étonnante, la droite française et la gauche française pourraient se découvrir un jour un même intérêt pour la question de l'élargissement de la France.

---

<sup>9</sup> Pour des raisons indiquées plus haut, nous sommes en désaccord avec la proposition de transformer Bruxelles en district européen. L'avis de Jacques Attali sur la Wallonie n'en est pas moins important, compte tenu de la place et de l'influence qui sont les siennes dans le débat public en France.

### **3. Avantage d'une « réunification française » pour l'Europe : l'épine belge hors du pied !**

Une Europe qui se méfierait des nations ferait fausse route. Une France agrandie et renforcée par l'apport wallon et bruxellois ne devrait pas éveiller la suspicion des partisans de la construction européenne. Ce serait une erreur de considérer les nations et la France en particulier comme des rivales de l'Union alors qu'elles en sont les fondatrices et les accompagnatrices.

La réunion de la Wallonie et de Bruxelles à la France n'est pas un projet anti-européen. Il y a vingt ans, l'Europe s'est félicitée d'une réunification allemande qu'elle voyait aussi comme une consolidation du système européen. Demain, elle préférera une prise en charge de la Wallonie et de Bruxelles par la France plutôt qu'une multiplication d'États-confettis. Son intérêt n'est pas d'avoir affaire à des États sans forte colonne vertébrale et encore moins de se trouver en face de la menace d'un désordre politique incontrôlable.

Une « réunification française » vaudra mieux qu'une anarchie post-belge. L'Europe, surtout dans l'état où elle se trouve aujourd'hui, est-elle capable d'inventer de toutes pièces un statut de district fédéral à Bruxelles, juridiquement intenable et financièrement coûteux ? Il a été démontré que c'est une vue de l'esprit à l'heure présente. Quant à une entité wallo-bruxienne indépendante, elle serait problématique, elle aussi, aux yeux de l'Europe et entretiendrait une zone d'incertitude géopolitique entre la France et l'Allemagne.

L'Europe jouera-t-elle un rôle majeur dans le dénouement de la crise belge ? Certains observateurs affirment qu'elle ne permettra jamais le démembrement de la Belgique : ne surestiment-ils pas tout simplement son influence ? Sans doute est-on en droit d'attendre de l'Union ce qu'elle pourra donner. On sollicitera ses bons offices ou sa médiation et peut-être même son arbitrage pour un règlement du contentieux frontalier entre les successeurs de la Belgique. Mais au-delà de cette intervention, qui pourrait se révéler précieuse et salutaire, une question se pose : quels sont ses moyens politiques dès lors qu'elle n'est pas, par elle-même, un pouvoir cohérent et encore moins un État ? C'est un assemblage, non une puissance. Sa volonté et son autorité sont limitées. Et ses institutions ne sont pas renforcées par le prestige plus virtuel que réel des personnalités qui les incarnent actuellement : Lady Ashton et Messieurs Barroso et Van Rompuy. Maintenant déjà les discriminations et les épurations constatées à moins de dix kilomètres du siège de la Commission laissent l'Europe étrangement silencieuse - dans toutes les langues - et objectivement complice. C'est dire qu'il ne faut pas en attendre monts et merveilles, même en cas de divorce belge. Elle sera réduite à commenter l'événement plus qu'à le contrôler. Elle pourrait s'empêtrer dans les divergences d'intérêts qu'elle tentera difficilement de concilier. L'Espagne, menacée en permanence dans sa cohésion, n'aura pas de toute évidence la même approche que la France ... Plus encore, des contradictions ne manqueront pas de se manifester entre certains principes ou valeurs auxquels l'Union est attachée. Ainsi le droit des peuples à l'autodétermination se heurterait-il à la règle de la stabilité des frontières.

Manquant de leadership et de confiance en soi, l'Europe n'aura pas toute la force ni tous les arguments nécessaires pour contrecarrer une scission belge et ensuite une réunification française. De quoi l'Europe pourrait-elle menacer la Belgique ? De quitter Bruxelles ? Il n'est pas sûr que cela refroidisse le zèle séparatiste d'une certaine Flandre. Quant au choix d'une autre implantation, quelles controverses ne susciterait-il pas entre les capitales des bientôt trente ou trente-cinq États membres ?

Il faut encore répondre à un autre discours souvent entendu : on veut parler de cette tarte à la crème d'une Belgique plurielle, miroir et laboratoire de l'Europe. Cette calembredaine en forme de belle mythologie, naïve et idéologique, a été montée par les élites belges post-nationales pour conjurer l'échec de la belgitude et du fédéralisme. Pauvre et malheureuse Europe si le prétendu

modèle belge devait inspirer un fédéralisme continental applicable à une trentaine d'États et à 500 millions d'habitants ! Les européistes qui voudraient s'en réclamer pour tenter de ramener à la raison les nationalistes flamands risquent fort d'en être pour leurs frais. Ces mêmes européistes feraient mieux de s'interroger sur les défaillances de l'Union en matière de politique industrielle et de relance de l'emploi, sur sa croissance limitée, sur les délocalisations d'entreprises, sur la persistance en son sein des rivalités entre régions riches et régions pauvres, ou sur la crise de l'euro.

Il est encore une autre objection à laquelle il faut faire un sort. L'Europe, dit-on parfois, ne tolérera pas et n'autorisera jamais une partition de la Belgique au motif que celle-ci constituerait un dangereux précédent pour des États composites aux premiers rangs desquels figurent l'Espagne et dans une mesure moindre la Grande-Bretagne. Mais l'Europe pourra-t-elle aller plus loin que morigéner les Belges et leur recommander la sagesse ?

Si l'hypothèse d'une sécession écossaise n'est pas vraiment à l'ordre du jour, en revanche le risque d'une séparation de la Catalogne est moins invraisemblable. En tout, état de cause, ce serait faire preuve de condescendance à l'égard des Catalans et des Écossais que de laisser entendre qu'ils ont besoin de l'exemple flamand pour trouver des idées et pour revendiquer l'autonomie de leurs anciennes et fières nations...

A vrai dire, l'Europe ne serait pas perdante si une séparation civilisée pacifiait ces vieux voisins que sont les Wallons et les Flamands. On peut d'ailleurs présumer que le pragmatisme l'emportera lorsque les instances européennes seront confrontées à la phase ultime de la discorde belge. Si la France s'implique efficacement dans l'affaire belge, si la stabilité revient dans sa zone centrale et si son siège bruxellois est garanti, si accessoirement toutes les sessions de son Parlement ont lieu à Bruxelles, si en quelque sorte Paris lui tire l'épine hors du pied, alors l'Europe pourra se dire qu'elle a évité le pire et que la nouvelle configuration géopolitique n'est pas plus mauvaise que la précédente, au contraire.

#### **4. Conclusions : partager avec la France ce qu'elle apporte de positif à l'Europe et au monde.**

Avec ou sans gouvernement, avec ou sans réforme de l'État, l'échec du fédéralisme belge est consommé. Si, en fin de compte, un gouvernement se constitue, il ne bénéficiera d'aucun souffle créateur et les turbulences menaceront son vol avant la fin de la législature. Ce sera un enfant de la peur : peur de la revendication séparatiste, peur de la sanction des marchés financiers, peur du mépris de la presse internationale, peur de la colère des électeurs...

En se laissant humilier par le nationalisme flamand, les Wallons et les Bruxellois n'obtiendront pas la paix. Le gouvernement fédéral, qu'il soit ou non de plein exercice, n'écartera pas les interrogations qui entourent l'avenir de l'euro et la fragilité des finances de l'État. La Flandre y trouvera un motif supplémentaire de ressentiment. Elle aura de moins en moins d'intérêt à rester sur le navire belge. La Belgique, elle, sera punie par où elle a péché. Longtemps elle s'est glorifiée d'être le laboratoire de l'Europe. Elle ne croyait pas si mal dire. Préférant les élargissements aux approfondissements, l'Europe a en effet tenté une union monétaire sans une union politique, sociale et économique. Plutôt que de combattre les divergences structurelles entre ses membres, elle a favorisé une compétition fiscale entre eux, sauvage et désastreuse, notamment pour ce qui est de l'impôt sur les sociétés<sup>10</sup>. Le Royaume fédéral belge, le soi-disant modèle de l'Europe, s'est lui aussi fourvoyé en rassemblant vaille que vaille des entités aux comportements non compatibles. Il aggrave maintenant son cas en se payant le luxe de vouloir s'engager dans la voie de l'autonomie fiscale de ses régions, et donc d'une concurrence dangereuse pour les plus faibles d'entre elles. A ce défi s'en ajoutera bientôt un autre qui fera mal à la Wallonie : participer à l'austérité budgétaire chirurgicale à laquelle la Belgique doit s'astreindre.

Les perspectives ne seraient pas plus attrayantes dans l'hypothèse d'une indépendance wallon-bruxelloise. Deux cas de figure sont possibles. Si la monnaie unique - l'euro - vient à disparaître, le nouvel État doit créer sa propre monnaie nationale ou s'affilier à celle d'un autre pays, moyennant l'acceptation de conditions rigoureuses. Si en revanche l'euro survit aux menaces qui l'assaillent, les emprunts internationaux du Wallo-Brux pourraient se payer à un taux d'intérêt élevé. Elle devra se faire reconnaître comme opérateur crédible, ce qui ne lui sera pas donné pour rien compte tenu de la réputation incertaine qui l'accompagnera et que le départ de la Flandre n'aura pas améliorée, comme on le conjecture parfois.

En attendant, c'est sous le regard stupéfait de l'Europe que la Belgique poursuit sa marche funèbre vers son démembrement. Au lieu de convenir franchement de son échec, la classe politique persiste à faire tourner le moulin à prières du fédéralisme de soustraction. Imperturbablement, les médiateurs, clarificateurs, formateurs et autres réconciliateurs s'emploient à transformer ce qui reste d'État en atelier de découpe, avec ou sans gouvernement de plein exercice.

Alors qu'on cherche en vain les concessions réellement consenties par la Flandre, les Francophones sont disposés à mettre un genou dans la neige pour sauver la Belgique. Mais ils commettraient une très lourde erreur en sacrifiant l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde, en dépeçant la fiscalité fédérale, en régionalisant des compétences régaliennes telles que la Justice alors que l'État est de toute façon condamné à terme. Le Mouvement flamand ne sera pas rassasié par un accord institutionnel, même substantiel. Celui-ci ne constituerait pour lui qu'une étape de plus vers la réalisation de ses objectifs, sa vertu n'étant que d'ouvrir la porte à d'autres futures « avancées » qui rapprocheront toujours plus la Belgique de son évaporation finale.

La dégradante médiocrité du débat belgo-belge a déjà pénalisé trois générations politiques depuis les années 1960. L'électeur flamand ordinaire se sent de moins en moins à l'aise dans son

---

<sup>10</sup> En Irlande par exemple, il est toujours fixé au taux de 12,5%.

habit belge. Les Wallons et les Bruxellois ne peuvent plus enfilez dignement un vêtement tricolore trop large, mal coupé et troué.

Pour les trois régions, l'enlisement dans le statu quo belge est mortifère, d'autant plus que l'environnement économique international est périlleux. L'Histoire, qui prend acte des faits, ne nous tiendra pas rigueur si nous allons vers une séparation concertée plutôt que de courir le risque d'une anarchie prolongée aux conséquences imprévisibles. Une accélération des événements peut survenir à l'improviste. Autant s'y préparer.

Même s'ils sont en droit d'éprouver quelque gêne devant le misérable spectacle politique qui leur est offert, les Wallons ne doivent pas avoir honte d'eux-mêmes. Ils ont respecté plutôt correctement les règles de la loyauté fédérale. Ils ne sont pas tenus de rembourser une dette quelconque à l'égard d'une Flandre qui a bénéficié jadis - tant mieux pour elle - de la solidarité wallonne et qui a su instrumentaliser l'État au profit de son industrialisation.

L'après-Belgique commence à se profiler. Vers quel terrain d'atterrissage les Wallons et les Bruxellois doivent-ils se diriger ? Il est certain qu'ils n'ont pas intérêt à prolonger, via une Belgique résiduelle wallo-bruxienne, un système belge enrayé. Les Wallons méritent mieux qu'un Royaume d'opérette « petit-belge » confiné dans son quant-à-soi ou qu'une République « d'amon nos aut », bien de chez nous sans doute mais limitée dans ses ambitions et ses horizons. Et les Bruxellois ne sont pas promis à un statut de sous-citoyens dans un hypothétique district européen qui les couperait de la Wallonie et de la France.

En disant « oui » à la France, les Wallons et les Bruxellois ne diront pas pour autant « non » à l'Europe qu'ils devraient accueillir mieux encore qu'aujourd'hui, surtout si elle cesse d'être la complice d'une mondialisation qui n'a pas que des avantages et si elle ne se méfie plus des peuples de l'Union.

Il nous faut partager avec la France ce qu'elle apporte de positif à l'Europe et au monde : les droits de l'homme ; l'idée de l'État actif et arbitre garant des libertés et des solidarités ; les principes républicains, les droits et les devoirs des citoyens, la laïcité positive, la reconnaissance du mérite ; une vie culturelle foisonnante ; l'ouverture aux autres continents et à la francophonie ; la réconciliation avec l'Allemagne et la recherche de l'équilibre européen, une grande langue internationale...

Nous autres Wallons et Bruxellois avons besoin, comme de pain, de sécurité et de grandeur, toutes choses que nous pouvons trouver dans une union avec la France.

La sécurité ? Elle est de l'ordre de la nécessité primordiale pour tout individu et toute population. Vivre et pas seulement subsister. C'est du terre à terre, mais cela compte. Ce dont il s'agit, c'est de la sécurité d'existence au sens large : elle passe par la protection sociale, les pensions, les services publics, la sécurité des biens et des personnes, l'ordre administratif et judiciaire. La France, en tant qu'État, peut nous la garantir. Mais la France, comme société politique et comme civilisation, peut aussi nous aider à atteindre mieux ce que nous n'avons pas ou n'avons plus : une certaine grandeur. La France en est pourvoyeuse, au-delà de ses hauts et de ses bas.

Oui, pour exister mieux, les Wallons et les Bruxellois ont aussi besoin d'un supplément de grandeur, de celle qui relie au monde et à l'Histoire, qui fortifie l'esprit public et qui autorise quelque fierté<sup>11</sup>.

---

<sup>11</sup> Dans *Le Soir* du 18 novembre 2010, le journaliste Olivier Mouton écrit pour sa part : « Parfois, on se réveille le matin avec l'envie de vivre dans un vrai pays. Vraiment grand. Avec la fierté du drapeau, la clarté du projet national et le souci de la controverse bien sentie. Un pays où l'on ose prendre des décisions courageuses, où deux camps s'affrontent en toute limpidité, où l'on se prépare avec impatience à accueillir de grands événements (...) Parfois on a envie de déménager dans un pays vraiment grand... »

On se souviendra que le romancier suisse Ramuz avait publié en 1938, aux éditions Grasset, un essai intitulé *Besoin de grandeur*. Pour lui, les petits pays peuvent avoir des vertus mais « les grandes pensées y sont à l'étroit et elles fuient ... Ce ne serait encore rien que les petits pays ignorassent la grandeur, s'ils ne croyaient pas la posséder, mais ils s'isolent et, dans leur isolement même, finissent par manquer de tout point de comparaison. Ils finissent par confondre le conformisme avec l'ordre, l'inertie avec la certitude, la résignation avec la confiance en soi. »

Le projet de réunion à la France est honorable. Il ne procède en rien d'une hargne contre le peuple flamand qui restera notre voisin pour une cohabitation dans le respect mutuel, chacun ayant enfin surmonté ses complexes et ses arrière-pensées.

Pour nous, la France sera la maison de famille où l'on revient après les vicissitudes d'un exil ou d'un long voyage. Elle est aussi un espace politique que nous rejoindrons non pas en fonction d'un déterminisme historique suspect mais par choix délibéré.

Pour les Wallons et les Bruxellois, choisir la France, ce n'est pas disparaître, c'est augmenter notre taille. La double voix de notre raison et de notre cœur nous le conseille. En agissant ainsi, nous menons le bon combat en faveur de la nouvelle génération : c'est à cette jeunesse-là que nous songeons, c'est pour elle que nous voulons un avenir à la hauteur de ses mérites et de ses espérances.